

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 1 décembre 2025 à 19h30 à la Salle communautaire au 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. René Breton
Siège #2 - M. Richard Bisson
Siège #3 - M. Daniel Blais
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #5 - M. Francis Vachon
Siège #6 - M. Jimmy Cloutier

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre Dubuc. Madame Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Alexandre Dubuc, maire, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2025-12-175

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 1 décembre 2025

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 10 novembre 2025**
- 4 - ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 4.1 - Adoption des comptes de novembre 2025**
- 5 - LÉGISLATION**
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 13-195-1 modifiant le règlement numéro 13-195 afin de modifier le tableau visé à l'article 5 intitulé détermination d'unités attribuée à chaque immeuble**
 - 5.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 14-199-1 modifiant le règlement numéro 14-199 afin de modifier le tableau visé à l'article 6 intitulé détermination d'unités attribuée à chaque immeuble**
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 - Conseil municipal: attribution des dossiers municipaux**
 - 6.2 - Nomination d'un maire suppléant**
 - 6.3 - Dépôt du formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**
 - 6.4 - Dépôt d'un extrait du registre sur les déclarations des dons, marques d'hospitalité et autres avantages**
 - 6.5 - Opération Nez Rouge: Demande de contribution financière**
 - 6.6 - Services de première ligne : mandat conseiller juridique**
 - 6.7 - Adhésion à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités : renouvellement**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 - Exploitation d'une gravière - octroi d'un mandat agronomique**
 - 7.2 - Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet - Projet particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) : Approbation des dépenses**

- 7.3 - Entretien pour les génératrices - octroi d'un contrat d'entretien
- 7.4 - Participation au projet de Gestion, collecte et vidange des installations septiques des municipalités de la MRC des Appalaches pour une aide financière du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
 - 8.1 - Acceptation de l'offre de services - Logiciel d'alertes de masse CAUCA
- 9 - URBANISME
- 10 - LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Emploi d'été Canada
- 11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)
- 12 - CORRESPONDANCE DU MAIRE
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bisson et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-12-176

3.1 - Séance ordinaire du 10 novembre 2025

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Vachon et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE

4 - ACCEPTATION DES COMPTES

2025-12-177

4.1 - Adoption des comptes de novembre 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose de l'argent nécessaire à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 116 648.03 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jimmy Cloutier et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du mois de novembre 2025, pour un montant de 116 648.03 \$.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 13-195-1 modifiant le règlement numéro 13-195 afin de modifier le tableau visé à l'article 5 intitulé détermination d'unités attribuée à chaque immeuble

Un avis de motion est donné par la conseillère Patricia René qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance

subséquente, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 13-195-1 modifiant le règlement numéro 13-195 afin de modifier le tableau visé à l'article 5 intitulé détermination d'unités attribuée à chaque immeuble et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

5.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 14-199-1 modifiant le règlement numéro 14-199 afin de modifier le tableau visé à l'article 6 intitulé détermination d'unités attribuée à chaque immeuble

Un avis de motion est donné par le conseiller René Breton qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 14-199-1 modifiant le règlement numéro 14-199 afin de modifier le tableau visé à l'article 6 intitulé détermination d'unités attribuée à chaque immeuble et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Conseil municipal: attribution des dossiers municipaux

Monsieur le maire informe les citoyens qu'à la suite de discussions avec les nouveaux conseillers, les dossiers municipaux ainsi que les mandats de représentation aux différents comités sont répartis comme suit :

Conseiller no1 - M. René Breton:

- Comité consultatif en urbanisme (CCU);
- Comité sur la démolition et l'entretien d'immeubles;
- Aménagement du territoire, réglementation, environnement et développement économique.

Conseiller no 2 - M. Richard Bisson:

- Travaux publics, équipements roulants et réseaux d'aqueduc et d'égout;
- Sécurité civile.

Conseiller no 3 - M. Daniel Blais:

- Comité des loisirs;
- Service de sécurité incendie;
- Comité sur l'avenir de l'église.

Conseillère no 4 - Mme Patricia René:

- Bibliothèque Maurice-Couture;
- Dossier éolien;
- Politique famille et des aînés;
- Ressources humaines.

Conseiller no 5 - M. Francis Vachon:

- Politique famille et des aînés;
- Travaux publics, équipements roulants et réseaux d'aqueduc et d'égout.

Conseiller no 6 - M. Jimmy Cloutier:

- Comité des loisirs;
- L'aménagement du territoire, réglementation, environnement et développement économique.

2025-12-178

6.2 - Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QUE la pratique veut que les membres du conseil désignent le maire suppléant chaque mois de novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Blais et résolu unanimement des conseillers présents de nommer pour un mandat d'un an la conseillère Patricia René à titre de mairesse suppléante ainsi que Mme René agira comme remplaçante à la MRC lorsque le maire Alexandre Dubuc ne pourra être présent.

ADOPTÉE

6.3 - Dépôt du formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus doivent lors d'une élection déposer en séance, dans les 60 jours suivant la proclamation de leur élection, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

En vertu de cette obligation, monsieur le maire Alexandre Dubuc, madame la conseillère Patricia René et messieurs les conseillers René Breton, Richard Bisson, Daniel Blais et Jimmy Cloutier ont tous déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la Loi.

6.4 - Dépôt d'un extrait du registre sur les déclarations des dons, marques d'hospitalité et autres avantages

La greffière-trésorière déclare qu'aucun membre du conseil municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2025-12-179

6.5 - Opération Nez Rouge: Demande de contribution financière

L'organisme Opération Nez Rouge, via une communication courriel, s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une contribution financière dans le cadre des services offerts par cet organisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bisson et résolu unanimement, de verser, à l'organisme Opération Nez Rouge, une contribution financière au montant de 100 \$ afin que tous les citoyens puissent profiter des services offerts par l'organisme.

ADOPTÉE

2025-12-180

6.6 - Services de première ligne : mandat conseiller juridique

Sous la forme d'un coût forfaitaire annuel, la firme Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L. offre ses services juridiques professionnels en droit municipal à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et résolu unanimement des conseillers présents, ce qui suit:

- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L. pour l'année 2026;
- d'autoriser une dépense de 1 200 \$, taxes en sus, pour couvrir les frais d'abonnement pour le forfait classique tel que la proposition déposée le 15 octobre 2025.

ADOPTÉE

2025-12-181

6.7 - Adhésion à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités : renouvellement

ATTENDU QUE la municipalité est membre des deux associations municipales soient l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités du Québec et qu'elle se déclare satisfaite des services reçus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement des adhésions de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour l'année 2026 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 3 162.86, taxes en sus et à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 1 342.86 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU

2025-12-182

7.1 - Exploitation d'une gravière - octroi d'un mandat agronomique

ATTENDU l'autorisation de la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière d'une superficie approximative de 5.4 hectares, incluant un chemin d'accès, correspondant à une partie des lots 4 448 756 et 4 448 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford;

ATTENDU QUE l'autorisation est assujettie aux conditions que les travaux d'exploitation et de remise en agriculture doivent être faits sous la supervision d'un agronome et que le mandat agronomique doit être déposé à la Commission avant le début de l'exploitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jimmy Cloutier et résolu unanimement de donner un mandat agronomique à Mireille Nault, agronome pour le Club-Conseil Agro-Champs pour un montant d'environ 100\$ et les visites nécessaires pour la réalisation du mandat d'ici l'échéance de 5 ans au taux horaire de 140\$ de l'heure pour l'année 2026.

ADOPTÉE

2025-12-183

7.2 - Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet - Projet particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) : Approbation des dépenses

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et résolu unanimement que le conseil de Saint-Pierre-de-Broughton approuve les dépenses d'un montant de 45 981.94 \$ relativement aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2025-12-184

7.3 - Entretien pour les génératrices - octroi d'un contrat d'entretien

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a reçu deux soumissions de Drumco Énergie pour le service d'entretien préventif annuel de génératrices;

ATTENDU QUE ces ententes comprennent une (1) visite par année en heure normale de bureau, incluant notamment le changement d'huile et filtres, l'inspection complète des composantes mécaniques et électriques, les essais de démarrage automatique, la vérification de l'inverseur et la remise d'un rapport détaillé;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

- Soumission no 8156 – Réf. DE-1062/2026, au montant de 516,00 \$ avant taxes, soit 593,27 \$ taxes incluses, pour la génératrice du service Eau potable et eaux usées;
- Soumission no 8157 – Réf. DE-484/2026, au montant de 586,00 \$ avant taxes, soit 673,75 \$ taxes incluses, pour la génératrice de la municipalité situé au 6 rue du Couvent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement:

- D'ACCEPTER les soumissions de Drumco Énergie nos 8156 (DE-1062/2026) et 8157 (DE-484/2026) pour l'entretien préventif annuel des génératrices, pour une durée d'un (1) an, avec renouvellement automatique tel que prévu aux ententes.
- D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdites ententes ainsi que tout document requis pour donner suite à la présente.
- D'AFFECTER la dépense à même les postes budgétaires prévus à cette fin, pour un montant total de 1 267,02 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2025-12-185

7.4 - Participation au projet de Gestion, collecte et vidange des installations septiques des municipalités de la MRC des Appalaches pour une aide financière du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet

– Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de:

- East-Broughton
- Beaulac-Garthby (Municipalité)
- Disraeli (Ville)
- Disraeli (Paroisse)
- Irlande (Municipalité)
- Les Appalaches (Municipalité régionale de comté)
- Sacré-Coeur-de-Jésus (Paroisse)
- Saint-Adrien-d'Irlande
- Saint-Fortunat (Municipalité)
- Saint-Jacques-de-Leeds (Municipalité)
- Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (Paroisse)
- Saint-Jean-de-Brébeuf (Municipalité)
- Saint-Joseph-de-Coleraine (Municipalité)
- Saint-Julien (Municipalité)
- Saint-Pierre-de-Broughton (Municipalité)
- Sainte-Clotilde-de-Beauce (Municipalité)
- Sainte-Praxède (Paroisse)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Pierre-de-Broughton s'engage à participer au projet de Gestion, collecte et vidange des installations septiques des municipalités participantes;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC/régie des Appalaches, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne Julie Lemelin, directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

2025-12-186

8.1 - Acceptation de l'offre de services - Logiciel d'alertes de masse CAUCA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite se doter d'un logiciel d'alertes de masse afin de communiquer rapidement avec la population lors de situations d'urgence ou d'avis importants;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de CAUCA datée du 20 août 2025 pour l'acquisition et l'utilisation d'un logiciel d'alertes et notifications de masse, incluant la configuration, l'accès au portail, la cartographie, les outils promotionnels ainsi qu'une formation de base;

ATTENDU QUE l'offre prévoit les coûts suivants (taxes en sus) :

- Frais d'acquisition (implantation) : 2 121,80 \$
 - Promo FQM (50 %) : -1 060,90 \$
 - Formation de base (2,5 h) : 225,10 \$
 - Total des frais d'acquisition : 1 286,00 \$;

- Frais annuels récurrents (population 914 au tarif de 0,31 \$/capita) : 283,34 \$/an, avec indexation de 3 % par année;
- Coût total pour la première année : 1 569,34 \$ (frais d'acquisition + frais annuels);

ATTENDU QUE l’offre est conditionnelle à la conclusion d’un contrat minimal de trois (3) ans et que les frais variables (appels, SMS, courriels et déclenchements) seront facturés selon l’utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Blais et résolu unanimement, ce qui suit:

- D’ACCEPTER l’offre de services de CAUCA pour l’acquisition et l’utilisation du logiciel d’alertes de masse, conformément à la soumission du 20 août 2025, pour un contrat minimal de trois (3) ans.
- D’AUTORISER la directrice générale soit désignée à signer le contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.
- D’APPROUVER une dépense de 1 569,34 \$ pour la première année, taxes en sus, incluant les frais d’acquisition (1 286,00 \$) et les frais annuels (283,34 \$), et d’autoriser les frais annuels subséquents selon l’offre (avec indexation annuelle de 3 %).

ADOPTÉE

9 - URBANISME

10 - LOISIRS ET CULTURE

2025-12-187

10.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Emploi d'été Canada

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir des services spécifiques à certains groupes cibles, dont les jeunes familles et les enfants qui les composent;

ATTENDU QUE le programme Emploi d’été Canada peut accorder du financement à des employeurs du secteur public afin d’engager des jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient poursuivre leurs études lors de la prochaine année scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2026 afin d'embaucher des jeunes âgées de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité devra procéder à l'embauche d'animateurs(trices) afin de superviser et d'accompagner les jeunes qui participeront au camp de jour municipal pendant la période d'été 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jimmy Cloutier et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil mandate Julie Lemelin, directrice générale, à remplir le formulaire et à présenter une demande à Emploi d’été Canada 2026 ;

QUE la Municipalité autorise Julie Lemelin, directrice générale, à signer tout document s’y afférent.

ADOPTÉE

2025-12-188

11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

12 - CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Correspondance de la Fabrique de St-Esprit-de-Pentes-Côtes daté du 3 novembre 2025.

- Correspondance du Comité sur l'avenir de l'église.

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2025-12-189

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Richard Bisson et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h07.

ADOPTÉE

Je, Alexandre Dubuc, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Alexandre Dubuc
Maire

Julie Lemelin
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Mme Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

Julie Lemelin
Directrice générale et greffière-trésorière